



MACTEEP
PROFESSIONNEL

Détartrant Liquide

HYGIENE DE LA CUISINE

Caractéristiques

Liquide incolore

pH : environ 2.8 en solution à 10 g/l

Densité : environ 1,030 (20°)

Utilisation

MACTEEP DÉTARTRANT RÉNOVATEUR s'utilise pour un entretien régulier de toutes les surfaces et matériels dans une cuisine professionnelle. Il permet d'éliminer le calcaire de la machine à laver la vaisselle, de la vaisselle incrustée, du petit matériel, des bains-marie, des bouilloires, des théières, des cafetières, etc.

Mode d'emploi - dosage

Diluer entre 1 et 5 % (soit entre 50 et 250 ml de produit pour 5 litres d'eau) selon le dépôt à éliminer. Pulvériser sur les surfaces à traiter, puis bien rincer à l'eau. Pour une meilleure efficacité, le détartrage doit s'effectuer dans une eau propre sans détergent. Sur un lave vaisselle équipé de système de dosage automatique, éteindre le doseur.

Détartrage des machines à laver :

Dégraissier parfaitement la machine, arrêter les équipements de dosage. Remplir ensuite le lave-vaisselle, ajouter MACTEEP DETARTRANT LIQUIDE dans le bac de lavage pour produire une solution concentrée entre 5 % et 10 % (soit entre 25 et 50 cl de produit pour 5 L d'eau). Faire fonctionner le lave-vaisselle pendant 10 à 15 minutes. Vidanger et vérifier le détartrage de la machine. Répéter si nécessaire. Vidanger et rincer abondamment. Remettre les appareils de dosage en service.

Détartrage de la vaisselle par trempage :

Dégraissier la vaisselle à détartrer. Utiliser MACTEEP DETARTRANT LIQUIDE à une concentration de 1 à 5 % dans de l'eau chaude (soit entre 10 et 50 ml de produit pour 1 L d'eau) en fonction du niveau d'entartrage. Tremper la vaisselle dans la solution jusqu'à l'élimination du tartre. Frotter si nécessaire pour enlever les dépôts tenaces. Rincer abondamment avec de l'eau claire et laisser sécher à l'air libre.

Réglementation – précautions d'emploi

Les recommandations complètes relatives aux précautions d'usage et d'élimination du produit sont disponibles sur simple demande. Dangereux. Respecter les précautions d'emploi. Conforme à la législation réglementant les produits de nettoyage de nettoyage et récipients destinés à être en contact avec les denrées alimentaires (arrêté du 8 septembre 1999 et ses modifications). Conforme à la biodégradabilité des détergents (règlement CE N°348/2004) 99,00 % des substances pouvant être biodégradées sont facilement biodégradables selon les lignes directrices OCDE 301. Uniquement pour usage professionnel.

Réf. 1485 – UV : Bidon de 5 Litres

Cdt : carton de 4

Distribué par
les Entreprises du réseau

HYG'UP

A LA POINTE DE L'HYGIENE

www.hyg-up.com